

1985. Afghanistan. Il s'appelait Amir Gol qui signifie « Prince des Fleurs », dans un pays meurtri par la guerre. Reza / Webistan

Le 25 septembre sera mis en vente dans toute la France le nouvel album de Reporters sans frontières signé du merveilleux photographe iranien Reza. En l'achetant, vous ne découvrirez pas seulement un grand reporter et un grand artiste, vous aiderez aussi l'organisation à poursuivre son action en toute indépendance. Grâce à ses partenaires qui prennent en charge les frais de fabrication, de distribution et de promotion, le prix de l'album, 9,90 €, revient intégralement à Reporters sans frontières.

S O M M A I R E

■ LEGISLATION	2 et 3
● Protection du secret des sources : une loi en trompe-l'œil.	
■ RENCONTRES	4 et 5
● Vifs et riches débats aux Assises de Lille.	
■ COMBATS	5
● Le Festival Expresso sous le signe de la liberté de la presse.	
● La Maison des journalistes à l'honneur à Cadix	
■ RÉFORME	6
● La suppression de la publicité à la télévision publique : les mauvaises raisons d'une bonne idée.	
■ AU FIL DES JOURS	7
● Jean-François Julliard nommé secrétaire général adjoint.	
● L'assemblée générale de Reporters sans frontières.	
■ ENQUÊTE	8
● « Qui a dit qu'on n'avait pas peur ? » Les journalistes et la mafia à Naples.	

Le courrier

NUMÉRO 17
SEPTEMBRE,
OCTOBRE,
NOVEMBRE 2008
PRIX : 1,50 €

de Reporters sans frontières

Faire le rapport moral de l'exercice 2007-2008, c'est d'abord envisager une campagne qui ne connaîtra son terme que le 8 août 2008. Quelle que soit la façon dont elle s'achèvera, cette opération revêt pour nous une importance particulière car elle a été, depuis que Reporters sans frontières existe, la plus diffusée dans le monde entier et, de loin, la plus commentée.

Tout s'est passé – et continue de se passer – comme si notre action avait touché un nombre de personnes beaucoup plus important que d'habitude et soulevé davantage de questions. Il nous semble que notre crédit s'en trouve renforcé et c'est là un résultat qu'il n'est pas désagréable de présenter en assemblée générale ! Quant aux questions posées par ce changement de dimension, elles ne sont pas simples, mais elles ont le mérite de viser à l'essentiel.

Avons-nous eu raison de nous donner cet objectif ? Il répond, nous en sommes convaincus, à la mission que nous nous sommes fixée et dont vous êtes les garants : défendre la liberté d'expression là où elle est bafouée et il n'existe guère d'endroits dans le monde où elle soit plus bafouée qu'en Chine. Avons-nous été entendus ? Sans aucun doute, puisque l'écho favorable que nous avons rencontré contraste sérieusement le pouvoir chinois. Avons-nous été compris ? Honnêtement, pas toujours, pas par tous.

Si la majeure partie de l'opinion continue d'approuver notre action, nos adversaires ne sont pas restés silencieux et s'ingénient à brouiller le message. Exemples : bien que nous n'appelions plus à boycotter les Jeux olympiques eux-mêmes mais simplement la cérémonie d'ouverture, ce qui n'est pas du tout la même chose, nos adversaires et les amis du régime chinois entretiennent à dessein la confusion. Bien que nous n'ayons jamais recouru à quelque violence que ce soit, ni incité quiconque à y recourir, certains n'ont pas hésité à nous faire passer pour des casseurs, voire des espèces de terroristes ou de racistes anti-jaunes.

Bref, nous en avons tiré au moins deux leçons. La première est que plus grand est le succès d'une campagne, plus virulente est la contre-offensive. Aussi regrettable que ce soit, il nous faut reconnaître qu'une action qui intéresse moins de monde – et c'est hélas souvent le cas – est également moins périlleuse.

La seconde leçon est que nous n'avons pas que des amis et que le succès aiguise les inimitiés. Nous sommes, en vérité, engagés dans une sorte de guerre de la communication pour laquelle nous sommes d'ailleurs insuffisamment armés, où la désinformation fait rage. Ainsi, en dépit de nos innombrables déclarations,

communiqués et dossiers de presse, certains feignent de considérer que Reporters sans frontières a découvert la Chine à l'occasion des Jeux olympiques, sous-entendu pour se faire de la publicité. Nous avons bien des fois protesté contre l'attribution des JO à la Chine, et notre désormais fameux T-shirt

aux anneaux-menottes date de 2001. Mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Nous le savions déjà, mais cette année exceptionnelle nous a confirmé que l'opinion publique est volontiers versatile et assez souvent amnésique. De sorte qu'il est moins difficile de réussir un coup d'éclat – quoique ! – que de s'inscrire dans la durée. C'est inlassablement que nous évoquons la situation de la Tunisie, d'Haïti ou de l'Erythrée et il nous semble, hélas, que c'est aussitôt oublié. Nous ne renions pas les actions spectaculaires, loin de là, nous en connaissons trop l'utilité. Cependant, le long terme est notre principal souci. Pour lutter contre la lassitude, l'indifférence ou l'oubli, il nous faut encore améliorer notre propre information, nous méfier de tout ce qui pourrait ressembler à de l'habitude, voire de la routine. Nous avons dit que la communication ressemblait à une guerre, donnons-nous les moyens de mieux utiliser les armes que sont les mots justes quand ils sont habités par la conviction.

Paris, le 27 mai 2008
Pierre Veilletet, Président

É D I T O

Un combat et des questions

Protection du secret des sources :

Une nouvelle loi sur la protection du secret des sources sera votée avant la fin de l'année 2008. Malgré les promesses faites par le gouvernement, elle risque d'être en deçà des espérances qu'elle a suscitées en raison des nombreuses brèches ouvertes dans la garantie annoncée. Reporters sans frontières fait des propositions pour l'améliorer.

Le journaliste français, lors de ses enquêtes, se voit opposer toutes sortes de secrets : secret de l'instruction, secret professionnel, secret défense... Ce sont autant de freins à la recherche de l'information, à sa vérification. Le journaliste, quant à lui, face aux interrogations de

la police et de la justice, peut se prévaloir de la protection du secret de ses sources. Mais celle-ci aujourd'hui est mal assurée.

Introduite dans la loi française en 1993, la protection des sources est demeurée très incomplète. Une réforme s'imposait. Les institutions européennes des droits de l'homme incitaient fermement Paris à la mettre en œuvre. La Belgique, elle, s'est déjà dotée, en 2005, d'une loi exemplaire.

Depuis une dizaine d'années, Reporters sans frontières travaille activement à un élargissement de la loi au travers de colloques, de tables rondes, de notes aux ministres de la Justice successifs.

Rappel de la loi actuelle

La protection du secret des sources

Depuis 1993, l'article 109.2 du code de procédure pénale ne protège le secret des sources des journalistes que s'ils sont entendus comme témoins devant un juge d'instruction.

Cette protection ne s'applique donc ni devant les enquêteurs ni devant les tribunaux. De plus, elle disparaît si le journaliste est mis en examen, par exemple pour recel de violation du secret de l'instruction ou pour recel de violation du secret professionnel.

Les perquisitions

La règle actuelle concernant les perquisitions n'est pas plus satisfaisante puisque l'article 56-2 du code de procédure pénale ne vise que celles qui ont lieu « dans une entreprise de presse ou de communication audiovisuelle ».

Aucune protection n'est accordée au domicile privé du journaliste alors qu'aujourd'hui, nombre d'entre eux travaillent chez eux où ils conservent l'ensemble de leur documentation, y compris tous les éléments permettant d'identifier leurs sources.

La Cour européenne des droits de l'homme

Depuis l'arrêt Goodwin de 1996, la Cour européenne des droits de l'homme, appliquant l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, affirme solennellement : « *La protection des sources journalistiques est l'une des pierres angulaires de la liberté de la presse.* »

Elle l'a répété avec force – à propos des perquisitions – dans l'arrêt Roemen et Schmit contre le Luxembourg du 25 février 2003 : « *Les perquisitions au domicile et dans les locaux professionnels [...] s'analysent sans conteste en une ingérence dans [les] droits garantis sous le paragraphe 1 de l'article 10 [...]. Des perquisitions ayant pour objet de découvrir la source du journaliste – même si elles restent sans résultat – constituent un acte plus grave qu'une sommation de divulgation de l'identité de la source.* »

Très récemment, dans l'arrêt Tillack contre la Belgique du 27 novembre 2007, elle réaffirme ces principes de façon plus catégorique encore : « *La Cour souligne que le droit des journalistes de taire leurs sources [est] un véritable attribut du droit à l'information.* »



France : la Ministre de la Justice, Rachida Dati, en juin 2008. Photo AFP / Raymond Roig

Le Conseil de l'Europe

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, quant à lui, a adopté le 8 mars 2000 une recommandation dans laquelle il rappelle que : « *La protection des sources d'information des journalistes constitue une condition essentielle pour que les journalistes puissent travailler librement, ainsi que pour la liberté des médias.* »

Il recommande ensuite aux Etats d'améliorer leur pratique :

- « *Prévoir une protection explicite et claire du droit des journalistes de ne pas divulguer les informations identifiant une source.* »
- Appliquer la même protection aux autres personnes qui peuvent être chargées de « *la collecte, le traitement éditorial ou la publication d'[une] information.* »
- Le droit de non-divulgation des sources doit l'emporter sur toutes les restrictions.

La loi française actuelle paraît ainsi bien timide face à ces vigoureuses recommandations, alors que d'autres États, telle la Belgique par sa loi du 7 avril 2005, se sont mis au diapason des normes européennes.

Le projet de loi actuellement examiné par le Parlement français, tout en représentant une avancée, contient encore des lacunes qui le placent notablement en retrait par rapport aux normes et recommandations européennes.



une loi en trompe-l'œil

L'annonce d'un texte améliorant la protection des sources apparaît donc, en elle-même, comme une fort bonne nouvelle. Encore faut-il, toutefois, qu'il ne s'agisse pas d'une protection en trompe-l'œil.

En mars 2008, la garde des Sceaux, Rachida Dati, a présenté un projet de loi au Conseil des ministres, affirmant que c'était une garantie indispensable au respect de la liberté de l'information. Ce projet, amendé, a été voté par l'Assemblée nationale en première lecture le 15 mai 2008. Le Sénat ne l'examinera à son tour qu'à l'automne en raison d'un calendrier parlementaire particulièrement chargé, ce qui renvoie l'adoption de la loi à la fin de l'année. Quelles sont, à ce stade,

les avancées et les insuffisances du projet au regard de l'objectif annoncé ? Quelles sont les propositions d'amélioration présentées par Reporters sans frontières ?

Ce qui est en jeu ici, ce n'est pas la défense d'intérêts corporatistes, mais bien la garantie d'une liberté fondamentale : le droit du public à recevoir des « informations précises et fiables » sur toutes les questions d'intérêt général, condition nécessaire à l'exercice des autres libertés dans une société démocratique, comme ne cesse de le rappeler la Cour européenne des droits de l'homme.

Le projet de loi soumis au Parlement

Les avancées du texte

Désormais, la protection des sources figurera au début même de la loi sur la presse de 1881, affirmant ainsi son caractère fondamental. Elle sera applicable non seulement devant le juge d'instruction mais aussi devant le tribunal correctionnel et la cour d'assises.

Les perquisitions au domicile du journaliste, comme Reporters sans frontières le demande depuis longtemps, auront lieu en présence d'un magistrat. La même protection sera accordée aux véhicules professionnels.

Toutes les perquisitions – qu'il s'agisse du domicile du journaliste ou des entreprises (désormais plus largement définies : presse, communication en ligne, audiovisuel, agences de presse) – ainsi que les réquisitions du procureur, les saisies de documents et du matériel de travail des journalistes seront soumises à des conditions et des procédures plus précises et détaillées qu'actuellement. Dans ces différents cas, la violation de la protection des sources pourra faire l'objet d'un recours devant le juge des libertés et de la détention. Les écoutes seront également mieux encadrées.

Par ailleurs, le projet de loi écarte toute poursuite pour recel de violation du secret de l'enquête et de l'instruction contre un journaliste poursuivi en diffamation qui veut prouver la vérité de ce qu'il a dit ou écrit, ou qui cherche à établir sa bonne foi.

Ces avancées paraissent réelles. Elles risquent cependant d'être rendues inopérantes par des restrictions importantes aux droits accordés.

Les lacunes du projet et les propositions de Reporters sans frontières

La principale insuffisance du projet actuel réside dans les trop nombreuses exceptions laissées à l'appréciation subjective des magistrats ou des enquêteurs.

Dès le premier article, il est dit en termes très généraux et très vagues que « les nécessités des investigations » ou « la particulière gravité » des infractions permettront de ne pas respecter le secret des sources.

De la même façon, lorsqu'il s'agit de perquisitions, de réquisitions ou d'écoutes, il est dit que les atteintes ne doivent pas être « disproportionnées au regard de la nature et de la gravité de l'infraction ».

Des expressions bien floues

Voilà des expressions bien floues qui risquent de permettre tous les abus. Pour que la loi soit à la hauteur de ce qu'elle annonce, le texte doit être débarrassé de toutes ces restrictions très ambiguës.

A l'article 1^{er}, seul le risque de commission d'infractions menaçant physiquement des personnes devrait autoriser la transgression du secret des sources.

La protection de ce secret doit exister dès le stade des enquêtes de police et devant l'ensemble des juridictions, alors qu'elle n'est prévue que devant le juge pénal.

Quant aux personnes protégées, elles sont définies trop restrictivement : seuls sont visés les journalistes qui pratiquent « le recueil et la diffusion de l'information au public ». La protection, pour éviter d'être contournée, doit être étendue aux correspondants et aux collaborateurs directs de la rédaction.

De plus, les procédures nouvelles mises en place pour les perquisitions, les réquisitions et les saisies ne respectent pas suffisamment les droits de la défense.

Enfin, un sujet important n'a pas été abordé par le texte en discussion, hors le cas de leur défense dans un procès en diffamation : les poursuites contre les journalistes pour recel de violation du secret de l'instruction ou du secret professionnel qui permettent de faire pression sur eux pour tenter d'obtenir le nom de leurs sources. La Cour européenne des droits de l'homme a pourtant condamné la France en juin 2007 dans l'affaire Dupuis et Pontaut concernant le livre sur les écoutes de l'Elysée.

L'esprit même du projet

En bref, c'est l'esprit même du projet de loi qu'il faut modifier : le législateur doit avant tout chercher à protéger ce secret des sources, garantie de la qualité de l'information, et non pas à faciliter le travail d'enquête des policiers et des magistrats en s'en remettant à leur appréciation subjective.

Selon la Cour européenne des droits de l'homme, les efforts d'un Etat pour « assurer et maintenir la liberté de la presse » permettent d'en mesurer le degré de démocratie. La loi qui sera votée cette année montrera où se situe la France de 2008 : saura-t-elle se placer en pointe des législations européennes ?

Martine Ostrovsky

26 juin 2008

Secret défense

Le journaliste Guillaume Dasquié fait l'objet d'une plainte déposée par le ministre de la Défense, Mme Alliot-Marie pour avoir publié en avril et juin 2007 le contenu de notes classées « confidentiel-défense ». Les conditions de son interpellation et de sa garde à vue pendant trente-six heures, en décembre de la même année, avaient suscité une vive émotion.

Le journaliste a introduit une requête en annulation de la plainte du ministère de la Défense au motif que « le public avait un intérêt légitime à recevoir ces informations » et que leur publication n'avait entraîné « aucunes représailles à l'encontre de la France ».

La cour d'appel de Paris a longuement entendu le 26 juin 2008 les avocats du journaliste. Sa décision a été mise en délibéré jusqu'au 26 septembre.

Le courrier de Reporters sans frontières

Publication trimestrielle
Prix 1,5 € - Abonnement un an : 5 €
Commission paritaire n° 1209 G 85769
Directeur de la publication : Robert Ménard
Rédacteur en chef : Daniel Junqua
Réalisation et impression : Editions Mimosa
262, avenue Maurice Planès - 34077 Montpellier
Edité par Reporters sans frontières
Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique
47, rue Vivienne - 75002 Paris
Tél : 01 44 83 84 84 - Mail : rsf@rsf.org - Site : www.rsfsf.org

Vifs et riches débats aux Assises de Lille

Quelque sept cents personnes ont assisté à la deuxième édition des Assises internationales du journalisme qui se sont déroulées à Lille du 21 au 23 mai. Journalistes, éditeurs, étudiants, universitaires et associations - dont Reporters sans frontières - ont participé aux ateliers, débats et rencontres. Voyage en pays Ch'ti où l'on a parlé solidarité et tenté de trouver une réponse collective au principal défi

Beaucoup de thèmes ont été abordés durant ces trois jours dont certains étaient d'une actualité immédiate comme « quelle information pour le service public ? » ou « Sarkozy et nous », « le pluralisme de la presse en régions » ou bien encore « des journalistes créent leurs médias ».

Lancinante, pesant sur tous les débats, la question de la défiance du public à l'égard de sa presse a donné lieu à deux ateliers et à de véritables échanges sur les conditions à créer pour inverser le processus. Décidée à l'issue de la première édition des Assises, la rédaction d'une *Charte de qualité de l'information* a été menée pendant une année par un groupe de travail et le résultat a été présenté officiellement. Considéré comme minimaliste par certains, ce texte, dans l'esprit de ses auteurs, a néanmoins une qualité essentielle : celle d'avoir plus de chance que les précédentes chartes d'acquiescer une valeur juridique car elle aura été débattue par des représentants de journalistes et d'éditeurs, de SDJ, de clubs de la presse et d'associations représentant la société civile.

Faut-il lui adjoindre un « bras armé » que serait une instance de régulation ?

Deux convictions se sont opposées à Lille. Président de l'Association de préfiguration d'un Conseil de presse, Yves Agnès - auteur du *Grand Bazar de l'information* aux éditions Michalon - travaille sur ce projet depuis un an et demi. S'appuyant sur les exemples étrangers, il ne comprend pas les réticences des médias en France et plaide pour une instance « dont l'indépendance pleine et entière serait reconnue légalement ». Se défendant de vouloir instaurer un « ordre », Yves Agnès, mais aussi d'autres partisans d'un futur Conseil de presse comme l'Alliance internationale des Journalistes, ne voient pas comment rétablir la confiance du public sans passer par cette étape. Avec les organisateurs des Assises, ils ont donc lancé un appel en « faveur d'une charte et d'une instance pour l'éthique et la qualité de l'information » qui a, à ce jour, été signé par cent trente personnalités.

Ces arguments n'ont apparemment pas convaincu les adeptes d'un maintien d'un statu quo estimé infiniment moins dangereux que la mise sur pied d'un Conseil de presse dont la désignation des membres (un représentant de l'Etat par exemple a été envisagé)

que doivent relever les médias : rétablir la confiance avec le public. Délibérément provocateur, Jérôme Bouvier, son initiateur, avait intitulé sa manifestation : « À quoi sert un journaliste ? » Le prix des Assises destiné à récompenser le livre « qui interroge le mieux le journalisme et sa pratique » a été attribué à Ryszard Kapuscinski pour son livre posthume *Autoportrait d'un reporter* publié chez Plon.

et les pouvoirs qu'il détiendrait (allant jusqu'à des sanctions) pourraient s'avérer liberticides. De plus, plaident-ils, c'est plutôt d'un rempart contre les pressions - économiques notamment - dont les journalistes ont besoin, plus que de « punitions » car une grande partie des dérives observées dans le métier provient des conditions dans lesquelles ils l'exercent. Une troisième voie est définie par Jean-Marie Charon. (Lire ci-contre)

Last but not least, les Assises ont décidé de porter une des actions menées par les syndicats de journalistes unis depuis plus d'un an pour faire respecter les droits acquis et pour en acquiescer de nouveaux : la reconnaissance juridique de l'équipe rédactionnelle.

Les prochaines Assises auront lieu début avril 2009. Un temps qui permettra de poursuivre le dialogue, selon le vœu exprimé par les organisateurs.

Jacqueline Papet

Rendez-vous

À l'heure actuelle, plus de cent trente personnalités ont signé l'appel lancé par les Assises « en faveur de la charte et d'une instance pour l'éthique et la qualité de l'information » ainsi que pour la reconnaissance juridique des rédactions. Afin que le droit collectif des journalistes à préserver la qualité éditoriale de leur travail soit garanti aux côtés de celui de l'éditeur actionnaire.

Les Assises invitent l'ensemble des organisations (syndicats, sociétés de rédacteurs, écoles et associations) présentes aux deuxièmes Assises internationales du journalisme à s'emparer de ces propositions pour que ces trois réformes prioritaires soient adoptées par toute la profession et inscrites dans la loi.

Elles leur donnent d'ores et déjà rendez-vous aux prochaines Assises du 1^{er} au 3 avril 2009.

à Lille, le 23 mai 2008.

Le prix des Assises à Ryszard Kapuscinski

Modeste et foncièrement généreux : tel apparaît Ryszard Kapuscinski, disparu en janvier 2007, lorsque l'on referme *Autoportrait d'un reporter**, entretiens posthumes d'un journaliste atypique, reporter-écrivain-voyageur. Si le jury des Assises a plébiscité ce dernier ouvrage, c'est aussi à l'homme et à l'ensemble de son œuvre qu'il entendait rendre hommage.

Ryszard Kapuscinski est né en Pologne et c'est dans un pays bridé par le communisme qu'il a commencé à exercer son métier. Très rapidement, ses pas le conduiront en Afrique qu'il doit « couvrir » seul pour l'agence polonaise de presse. Mais comment raconter ce continent déchiré par les guerres d'indépendance et les révolutions – il en vivra 27 – avec de simples dépêches d'agences. Alors ce sera l'écriture, seule capable de faire partager « toute la richesse, l'altérité et la plénitude de ce monde ».

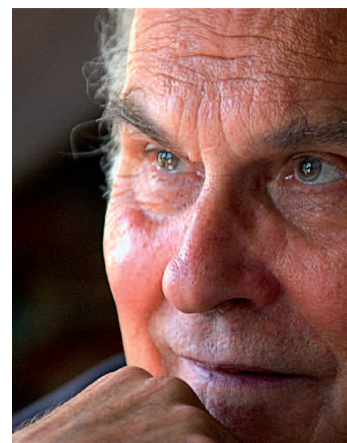
Pour beaucoup de journalistes, R. Kapuscinski est une référence. Qui s'intéresse à l'Afrique a lu *Ébène* publié en 1998. D'autres ouvrages comme *Le Négus*, *Le Shah*, *Impérialisme*, prolongent son regard de grand reporter par la réflexion qui exige des « connaissances profondes ». Il travaille beaucoup, dévore toute la documentation disponible avant de partir, éternel vagabond, et de se replonger, au retour de ses pérégrinations, dans sa grande bibliothèque pour mieux appréhender une réalité forcément subjective.

« L'objectivité en tant que telle n'existe pas. L'objectivité c'est l'affaire de la conscience de celui qui écrit. »

C'est une belle leçon d'éthique et d'humanisme que nous donne Ryszard Kapuscinski en rappelant quelques-unes des règles qui devraient guider tout correspondant, à commencer par celle-ci : « *Etre reporter, c'est avant tout respecter les autres.* » - J.P.

* *Autoportrait d'un reporter*, Plon, 19 €

Jacqueline Papet est administratrice de la section française de Reporters sans frontières.



Pologne, Varsovie : Ryszard Kapuscinski, désigné de nombreuses fois comme le candidat idéal pour le Prix Nobel de littérature, est décédé le 23 janvier 2007. Photo AFP

Le point de vue de Jean-Marie Charon**Pour une instance nationale de médiation**

Journalistes et entreprises productrices d'information font face à une crise de confiance. Des habitants de quartiers de banlieue, étudiants mobilisés, grévistes des services publics, etc. ne tolèrent plus la présence de journalistes. Des reporters, éditorialistes, rédacteurs en chef sont questionnés devant la Commission parlementaire d'Outreau. Un « Baromètre... » rappelle, chaque année, qu'un Français sur deux ne croit pas que les choses se soient passées telles que les médias les ont présentées. Face à cette crise, les demandes issues du corps social sont : formation des journalistes, code de déontologie, autorité.

Une autorité de la profession ? Un « Conseil de presse » ont répondu les initiateurs des Assises internationales du journalisme. Dans un appel d'avril 2008, ils parlent de médiation et d'indication des « bonnes pratiques ». Au cours de l'atelier consacré à un tel Conseil fut évoquée la présence d'un représentant de l'Etat. En filigrane, affleurerait l'idée de « produire du droit » professionnel. La réponse correspond-elle au problème posé ?

Quelle responsabilité ?

Dans plusieurs écrits, j'ai dit ma conviction qu'au cœur de la crise se trouvait posée la question de la responsabilité des journalistes, qu'ils ont de plus en plus de mal à situer, individuellement et collectivement. Peut-on répondre à un phénomène si profond en proposant une instance, en surplomb, devant juger des bonnes pratiques, voire sanctionner, pour certains. Je ne le crois pas. La démarche collective qui permettrait de revivifier la responsabilité des journalistes au sein des entreprises d'information passe par un travail, de chaque instant, à propos des devoirs d'une profession à l'égard de son public. Sur la question de l'intérêt général, dans une société donnée, à un moment donné.

Une telle démarche ne peut faire l'économie d'un débat continu avec les acteurs de cette société, comme les destinataires de l'information. D'où la priorité à donner aux médiateurs auprès des rédactions. D'où l'impératif de faire progresser la pratique même de ceux-ci, qu'ils systématisent leurs échanges, leurs discussions sur les cas les plus délicats et le fassent connaître. Et pourquoi pas, une instance de médiation nationale, pour répondre aux interpellations publiques qui dépassent le cadre de l'entreprise d'information, d'une rédaction. Une instance totalement indépendante de l'Etat, où cohabitent journalistes, éditeurs, représentants de la société, grandes consciences morales. Une instance qui étudie, enquête, analyse des recommandations de pratique, de structure, de moyens, permettant de mieux répondre aux problèmes posés.

Jean-Marie Charon

Jean-Marie Charon est administrateur de la section française de Reporters sans frontières.

25 septembre : 100 photos de Reza pour la liberté de la presse

Le 25 septembre prochain, Reporters sans frontières publiera un album de photographies consacré au travail de Reza. Reza parcourt le monde depuis plus de vingt ans maintenant. Il est un véritable « pèlerin de l'authenticité ». Il sait capter les regards, la lumière et la mémoire des pays traversés, les « pépites de vie » de Kaboul au Soudan, du Caire à Bagdad. Comme l'écrit Alain Mingam « le regard de Reza caresse le monde pour restituer toute sa beauté dans son écran naturel ».

Photographe reconnu par ses pairs et maintenant connu du grand public, Reza a couvert tous les conflits, la générosité et l'humilité en bandoulière, habité par la pensée soufie. Collaborateur du prestigieux *National Geographic*, il est aussi le fondateur de Aïna, une association d'entraide à la presse afghane. Né à Tabriz, en Iran, il a passé trois années en prison, arrêté par la Savak, la police politique du Shah. Adeptes de la sobriété dans les cadrages, sous la double influence des icônes de son enfance et des natures mortes peintes par sa sœur, Reza appartient à la grande tradition de la photographie humaniste. Une leçon de solidarité. Un acte de foi en l'homme. En vente partout le 25 septembre. Prix : 9,90 €.

**Le Festival Expresso sous le signe de la liberté de la presse**

Organisé les 2 et 3 mai 2008 au Centre Louis Lumière à Paris, le Festival Expresso de la presse des jeunes a été placé cette année sous le signe de la défense de la liberté de la presse. Réalisé par l'association « Jets d'encre » avec le soutien du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi), de la Ville de Paris et de Reporters sans frontières, il a réuni une quarantaine de journaux lycéens, collégiens et de quartiers venus de toutes les régions de France et quelque 340 participants. Il a été marqué le 2 mai par un débat organisé par Reporters sans frontières sur le thème de la défense des droits humains en Chine avec la participation de Cai Chongguo, journaliste chinois en exil en France, Bernard Chenez, dessinateur-éditorialiste à *L'Equipe* et Daniel Junqua, vice-président de Reporters sans frontières. Il a été précédé de la projection du film « Colère de Chine », un documentaire produit par Hikari Productions/Arte qui a obtenu le prix Olivier Quemeneur au dernier Festival international du grand reportage d'actualité (Figra) le 30 mars au Touquet-Paris-Plage.

Le prix spécial Reporters sans frontières, attribué au meilleur article sur le thème « Médaille de plomb des droits de l'homme pour la Chine », a été décerné à l'unanimité à *L'Avocat du diable*, journal du lycée des Glières à Annemasse (74). Le journal *Réplik* des jeunes de la ville de Chelles a remporté le grand prix Expresso dans la catégorie 18-25 ans ainsi que le prix « Coup de cœur ». Reporters sans frontières était représenté au jury par Odile Marquant.

La Maison des journalistes à l'honneur à Cadix

L'Association de la Presse de Cadix a décerné à la Maison des journalistes (MDJ) le prix Agustin Merello pour la liberté de la presse 2008 « pour le travail qu'elle fournit en faveur des journalistes exilés et victimes de la répression, pour défendre la liberté d'expression et être la source d'inspiration pour la Maison des journalistes de Cadix ». D'une valeur de 12 000 euros, le prix a été remis le 28 juin à Danièle Ohayon, présidente de la Maison et Philippe Spinau, son directeur, dans le cadre de la Soirée de la Presse de Cadix. Le président de l'APC, Fernando Santiago Muñoz, a présenté le projet de création d'une Maison des Journalistes à Cadix, afin d'accueillir les journalistes persécutés en Amérique latine, et dont le siège sera basé dans un édifice municipal.

La suppression de la publicité à la télévision publique

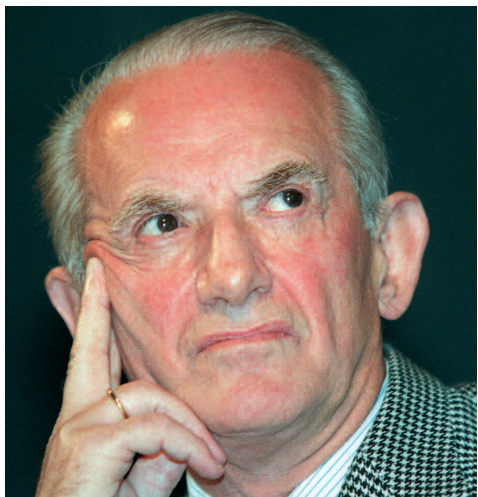
Les mauvaises raisons d'une bonne idée

A l'instar de la crise que connaissent les télévisions privées, la tourmente que subit aujourd'hui l'audiovisuel public trouve son origine dans les erreurs du passé : il s'agit pour les premières d'une mauvaise anticipation de la révolution entraînée par la TNT et pour le second d'une abdication progressive des responsabilités de l'État actionnaire.

« Informer, cultiver, distraire » : qui ne connaît cette formule censée dessiner la différence entre l'audiovisuel public et ses concurrents, quoique ces derniers osent parfois l'invoquer pour conquérir la confiance de leurs téléspectateurs.

Pour accomplir pleinement ces trois missions, figure parmi les exigences requises une indépendance tant vis-à-vis du pouvoir économique que du pouvoir politique.

Si l'équipe Bouygues a pu acquérir *TF1* en 1987 avec son « mieux-disant culturel », il n'aura pas fallu trop longtemps pour que sa vraie nature l'emporte et que Patrick Le Lay laisse échapper que la mission de *TF1* était avant tout de « ... vendre à Coca Cola du temps de cerveau humain disponible ». Voilà un résumé radical d'une équation vitale : *TF1* ne vivait, à l'époque, que grâce à la publicité.



De l'ancien ministre de l'Information Alain Peyrefitte (Photo AFP / Joël Saget)...

Pour bien comprendre le séisme qui traverse actuellement le service public de l'audiovisuel, il faut remonter aux origines du monopole de l'audiovisuel public. Si l'indépendance vis-à-vis du pouvoir économique était entière, ce n'était pas le cas du pouvoir politique. On se souvient du fameux téléphone rouge d'Alain Peyrefitte, alors ministre de l'Information ou encore de la télévision « Voix de la France » de Georges Pompidou.

Impossible équation

L'arrivée de la publicité comme complément du financement en 1968 qui aurait pu favoriser une plus grande indépendance vis-à-vis de la tutelle politique, n'a finalement pas eu cette vertu. Cela eut au contraire un effet pervers invitant à la démission de l'État-actionnaire : inutile d'assurer un financement conséquent de l'audiovisuel public puisque la publicité

se charge du reste. On continue de fixer des obligations à la télévision publique sans pour autant lui octroyer les moyens nécessaires. On pourra citer, entre autres, l'obligation de sous-titrage pour les sourds et les malentendants, les émissions religieuses, sans oublier plus récemment l'extension de la TNT qui est entièrement à la charge des chaînes, à la différence d'autres pays comme la Grande-Bretagne où elle est financée par un surcroît de redevance.

Dans ces conditions, comment les chaînes publiques pouvaient-elles faire autrement que d'aller elles aussi séduire « la ménagère de moins de cinquante ans » pour faire entrer de la publicité dans leurs caisses ? Les voilà donc soumises à cette impossible équation : « faire des programmes aux exigences d'Arte avec les audiences de *TF1* ».

Le risque est que les téléspectateurs ne distinguent plus nettement « la différence ». A la question maintes fois posée « quelles sont selon vous les chaînes de service public ? » on découvre avec effroi que *TF1* est parmi les plus souvent citées. Il est vrai, pour l'anecdote, que la chaîne de M. Bouygues a trouvé de quoi tromper son monde en se choisissant après sa privatisation un logo aux trois couleurs de la République !

C'est pour échapper à cette situation qu'apparaît pour la première fois, en 1987, la question de la suppression de la publicité sur le service public : « A chaîne publique : fonds publics, à chaîne privée : fonds privés ». La réflexion menée s'arrête vite au principe de réalité : il n'y a pas d'alternative envisageable qui puisse remplacer les recettes publicitaires dès lors qu'on ne la compense pas par une ressource publique augmentée.

Bonne question, mauvaises raisons

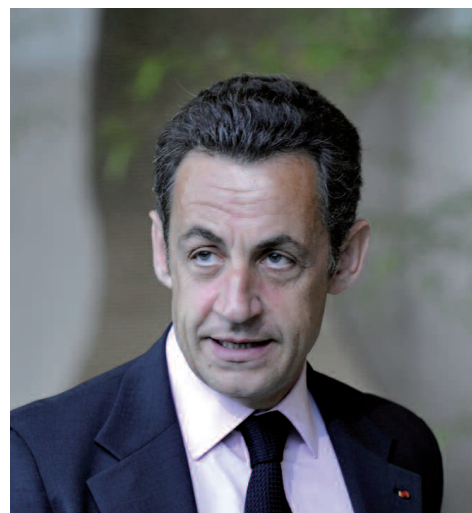
« A chaîne publique : fonds publics, à chaîne privée : fonds privés ». On perçoit aisément le machiavélisme de l'annonce présidentielle du 8 janvier dernier, qui reprend au « camp d'en face » cette question.

Nous aurions pu accueillir cette annonce avec enthousiasme si, dès le départ, la question avait été posée pour ce qu'elle devait être, à savoir : construire les bases d'un audiovisuel public fort et indépendant.

Nous savons aujourd'hui que l'une des principales raisons qui conduisent le chef de l'Etat à cette annonce est l'urgente nécessité d'apporter une part supplémentaire du gâteau publicitaire aux opérateurs privés. Ces derniers n'ont pas su anticiper les virages technologiques de la TNT et d'Internet. Leur modèle économique est à bout de souffle.

On aurait pu espérer que l'annonce présidentielle serait assortie d'un vrai dessein pour l'audiovisuel public. Il aurait pu retenir celui de la philosophe Catherine Clément : « un devoir d'État au même titre que l'enseignement public et laïc ». Il aurait pu encore entendre le sociologue Dominique Wolton, qui y voit le facteur de lien social aujourd'hui indispensable à une société individualiste et fragmentée.

Faute de quoi, les différentes pistes de réflexion « autorisées » par le chef de l'État à la commission Copé, conditionnent la survie de l'audiovisuel public à une cure d'austérité et à la bonne santé d'opérateurs privés (taxes sur les recettes publicitaires des chaînes



... au président français Nicolas Sarkozy Photo AFP / Gérard Cerles

privées, sur les fournisseurs d'accès à Internet, sur les opérateurs de télécom...).

Le voilà donc une fois encore dépendant des pouvoirs économiques et, comble du comble, alors que ces derniers vivent en partie des marchés publics comme les groupes Bouygues et Lagardère doublement inféodés aux deux pouvoirs !!!

Repères

France : France Télévisions

Effectifs : 11 000 salariés
Budget annuel : 2,9 Mds d'euros
(64% du budget)
Recettes publicitaires : 840 M d'euros
(30 % du budget)
Montant de la redevance : 116 euros
(à partager avec *Radio France*, *RFI* et *l'INA*)

Italie : RAI

Effectifs : 11 800 salariés
Budget annuel : 2,4 Mds d'euros
Redevance : 1,5 Md d'euros
(51,8% du budget)
Recettes publicitaires : 1,1 Md d'euros
(39,4 % du budget)
Montant de la redevance : 106 euros

Grande-Bretagne : BBC

Effectifs : 23 000 salariés
Budget annuel : 6 Mds d'euros
Redevance : 4,5 Mds d'euros
(75% du budget)
Activités commerciales : 1,5 Md d'euros
(25% du budget)
Montant de la redevance : 176 euros

Allemagne : ARD et ZDF

Effectifs : 30 600 salariés
Budget annuel : 7,6 Mds d'euros
Redevance : 7,3 Mds d'euros
(96% du budget)
Recettes publicitaires : 285 M d'euros
(4% du budget)
Montant de la redevance : 204 euros

Jean-François Julliard est nommé secrétaire général adjoint

Robert Ménard a annoncé devant le Comité exécutif international lors de sa réunion du 6 juin 2008 à Paris la nomination de Jean-François Julliard au poste nouvellement créé de Secrétaire général adjoint de Reporters sans frontières. Jean-François devient ainsi le numéro 2 du Secrétariat international de l'organisation. Originaire de Bordeaux, âgé de 35 ans, père de deux enfants, il a rejoint l'équipe de Reporters sans frontières en 1998, alors qu'il était objecteur de conscience, pour occuper la fonction d'assistant du bureau Asie. Il y est resté pour prendre la responsabilité du bureau Maghreb/Moyen-Orient puis celle du bureau Afrique. Il a été nommé en 2004 coordinateur de la recherche. Il a joué ces derniers temps un rôle extrêmement actif dans la campagne pour le boycott de la journée d'ouverture des Jeux olympiques de Pékin, participant notamment à l'action menée à Olympie au départ de la flamme.

Jean-François a fait des études de cinéma et d'audiovisuel à Paris de 1992 à 1997 avant d'entrer à l'Institut français de Presse (Paris II). Il est titulaire d'un DESS des techniques du journalisme.



Robert Ménard devant l'Assemblée générale : « Nous devons nous interroger »

La section française de Reporters sans frontières a tenu son assemblée générale annuelle le mardi 27 mai dans la salle du cinéma « Grand Action », rue des Ecoles, dans le 5e arrondissement de Paris en présence d'une soixantaine d'adhérents. Présentant le rapport d'activité, Robert Ménard a évoqué les événements marquants de l'année écoulée, une année riche en réalisations et en actions. Il a ainsi rappelé le succès des campagnes menées pour ramener en France des journalistes retenus en otages ou emprisonnés, notamment au Tchad et au Niger ; les actions déclenchées à l'approche des Jeux olympiques pour tenter d'obtenir des autorités chinoises des mesures en faveur de la liberté de la presse et la libération des journalistes et des internautes détenus ; la création à Doha, au Qatar, d'un Centre pour la liberté de l'information ; mais aussi l'installation à Paris du Secrétariat international dans de nouveaux locaux, plus vastes, plus fonctionnels.

« Vous l'aurez compris, a-t-il conclu, ces 12 derniers mois auront été particulièrement intenses pour notre organisation. Positifs ? Je le crois. Même si des questions se posent. Le succès de notre campagne sur les Jeux olympiques, en nous propulsant sur le devant de la scène, nous a attiré les critiques virulentes de certains. Le plus souvent injustes, voire calomnieuses, elles n'en doivent pas moins nous conduire à nous interroger. Nous le faisons tant au sein de l'équipe du secrétariat international que dans nos différentes instances de direction (conseil d'administration et conseil international).

Je le fais également à mon niveau. Tout est ouvert, rien n'est exclu. Avec une seule ligne de conduite : que Reporters sans frontières se renforce pour être toujours plus efficace dans sa défense de la liberté de la presse. Loin de tout corporatisme, seulement soucieuse d'assurer à chacun cette information indépendante, de qualité, nécessaire à la défense de toutes les autres libertés. »

Le trésorier, Patrick Pépin, a ensuite fait le point sur la situation financière de l'association qui est satisfaisante. Non seulement l'organisation a pu procéder – en contractant un emprunt – à l'achat de son nouveau siège, mais elle dispose, en réserve, de six mois de fonctionnement. Les ressources propres de l'association, provenant essentiellement de la vente des albums (230 000 exemplaires en 2007/2008) représentent 62% du budget de l'association. Le rapport moral du président Pierre Veilletet fait l'objet de l'éditorial de ce numéro. Tous les rapports ont été adoptés à une très large majorité.



■ **ACCUEIL** – C'est Anne-Sophie Le Goff, 32 ans, secrétaire, qui assure désormais l'accueil à Reporters sans frontières. Elle a travaillé dix ans dans une agence de communication à Brest et un an à Londres.
Courriel : secretariat@rsf.org - Tél. : 01 44 83 84 84

■ **REFUGIES** – La 8^e journée mondiale du réfugié a été marquée à Reporters sans frontières par l'organisation dans les locaux de l'organisation d'une rencontre entre six journalistes réfugiés et les responsables des différents bureaux de recherche. Étaient présents Than Win Htut (Birmanie), Massoud Hamid (Syrie), Jésus Zuñiga (Cuba), Lucie Umukundwa (Rwanda), Ahmed Al-Allef (Irak) et Merid Estifanos (Ethiopie). Depuis le début 2007, l'organisation a soutenu 140 professionnels de l'information contraints d'abandonner travail et famille pour prendre le chemin de l'exil en raison des menaces et des violences dont ils étaient victimes.

➔ Prisca Orsonneau suit ce dossier à plein temps au siège de l'organisation. (refugies@rsf.org)

■ **DOHA** – Dans le cadre de sa mission d'assistance aux journalistes en danger, le Centre de Doha (Qatar) pour la liberté d'information mis en place par Reporters sans frontières a accueilli, le 5 juin 2008, sa première "protégée", Nilofar Habibi, jeune présentatrice afghane de la chaîne de télévision publique locale *Herat TV*, victime de deux agressions et poignardée.

■ **DEMARCHE** – Jamila Souley Kaka, l'épouse de Moussa, a été reçue au Quai d'Orsay, le 22 mai 2008, par Rama Yade, à l'initiative de Reporters sans frontières. Elle était accompagnée de Robert Ménard et du directeur de l'antenne Afrique de *RFI*, Henri Perilhou. Moussa Kaka, correspondant de *RFI* et de Reporters sans frontières au Niger, est emprisonné depuis le 20 septembre 2007 à Niamey pour avoir eu des contacts professionnels avec la rébellion touarègue.

■ **PRISON** – Mustapha Dian, l'auteur des menaces de mort contre le philosophe Robert Redeker, a été condamné le 19 juin 2008 par le tribunal correctionnel d'Orléans à six mois de prison avec sursis, 750 € d'amende et 150 € de dommages et intérêts.

■ **BOYCOTT** – Pourquoi il faut boycotter la cérémonie d'ouverture des J.O. de Pékin : c'est le titre d'un petit livre de 120 pages établi sous la direction de la sinologue Marie Holzman avec la collaboration de Marc Raimbourg. Edité par Reporters sans frontières et Le Cherche Midi, il a été mis en vente en juin 2008 au prix de 6 € et a été tiré à 20 000 exemplaires.

■ **FESTIVAL INTERNATIONAL DU PHOTOJOURNALISME VISA POUR L'IMAGE** – A l'occasion de la 20^{ème} édition du Festival international du Photojournalisme Visa pour l'Image - Perpignan, Reporters sans frontières projettera en avant première son film sur le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

"Qui a dit qu'on n'avait pas peur ?"

Entretiens avec les journalistes qui dénoncent les activités criminelles de la mafia, dans le sud de l'Italie

À l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse, le 3 mai 2008, Reporters sans frontières a publié, pour la première fois, une enquête sur les violences commises contre des journalistes dans plusieurs pays de l'Union européenne. Menaces, tentatives d'assassinats, agressions, intimidations des familles : ces faits, d'une particulière gravité, existent aujourd'hui en Europe. On pense bien sûr au Pays basque espagnol où les journalistes sont victimes des intimidations de l'organisation terroriste Euskadi Ta

En Italie, les menaces viennent de la mafia, ou plutôt des mafias qui œuvrent dans le sud du pays : la Camorra à Naples, la 'Ndrangheta en Calabre, Cosa Nostra en Sicile et Sacra Corona Unita dans les Pouilles. Au total, une dizaine de journalistes travaillent sous protection policière. La Calabre et la Sicile sont les deux régions les plus dangereuses pour ceux qui s'aventurent à critiquer les chefs mafieux. Les menaces, les lettres anonymes, les pneus crevés, les voitures rayées, s'y comptent par centaines. Tous les journalistes qui écrivent sur les activités de la mafia ont, à un moment ou un autre, reçu un message, un signal les avertissant qu'ils étaient sous surveillance.

À voix basse

Lirio Abbate, 38 ans, est correspondant à Palerme de l'agence de presse Ansa. Il choisit méticuleusement les lieux où il se rend, les personnes qu'il interroge. Même les cafés qu'il fréquente ne sont pas le fruit du hasard. Lorsqu'il sort de son bureau, toujours accompagné de ses deux gardes du corps, il marche plusieurs minutes avant d'entrer dans un café. Celui qui est en bas de son bureau, il n'y met pas les pieds : "Il appartient à la mafia", dit-il en souriant.

Lirio Abbate n'exagère pas les risques auxquels il s'expose. Il a déjà été victime d'une tentative d'assassinat, le 2 septembre 2007. Deux hommes ont été vus alors qu'ils sabotaient son véhicule. Leur tentative a heureusement avorté.



Lirio Abbate est toujours accompagné de deux gardes du corps

Dans son bureau, Lirio Abbate commence par allumer la télévision et monter le son. Ensuite seulement, il parle, à voix basse. Il est sous protection policière permanente et se montre très méfiant. Ses gardes du corps le protègent, lui et sa famille dont il ne souhaite pas parler. "Bien sûr, leur présence complique mon travail. Je dois trouver d'autres moyens d'être informé. Je ne peux plus aller seul dans la rue comme auparavant et rencontrer des gens en toute discrétion. Mais je préfère être protégé", explique-t-il.

En octobre 2007, un chef mafieux, Leoluca Bagarella, l'a menacé publiquement pendant un procès. "Depuis cette affaire, je suis plus inquiet. Bagarella a adressé un message à ses complices en citant mon nom en pleine audience. Il est en prison depuis 1995 et comme je travaille pour une agence, je ne signe pas les articles de mon nom. Comment savait-il que c'est moi qui avais écrit tel ou tel article ? Je ne veux pas quitter la Sicile, mais je serai peut-être obligé de le faire", confie Lirio Abbate.

Pas question de se taire

Pour lui, comme pour les autres journalistes rencontrés en Sicile par Reporters sans frontières, la situation ne s'améliore pas. La période dure des assassinats politiques, au début des années 90, semble révolue, mais la mafia s'intéresse de plus en plus aux journalistes. "Depuis dix ou quinze ans, les chefs mafieux ont changé. Ils ne sont plus des cultivateurs, des hommes de la terre. Aujourd'hui, ils sont médecins, hommes politiques, ils ont reçu une bonne éducation. Ils savent à quel point l'information est importante et doit être manipulée. La violence n'est qu'une partie des pressions. Les journalistes peuvent aussi être corrompus et achetés", analyse Lirio Abbate.

Pour beaucoup de journalistes de Palerme, la situation est plus difficile encore dans les campagnes où la mafia est omniprésente. Giuseppe Maniaci dirige une petite chaîne de télévision locale, Telejato, à Partinico (environ 50 Km à l'ouest de Palerme). La ville est tenue par la famille Vitale, un clan mafieux très connu en Sicile. "Nous faisons beaucoup d'information anti-mafia. En quelques années, nous avons eu 40 pneus crevés, des

Askatasuna (ETA) ; à l'Irlande du Nord où ils sont toujours les cibles de menaces de mort, malgré l'avancée du processus de paix ; à certains pays d'Europe orientale où la démocratie est encore récente. Mais des pays comme la Suède, le Danemark, la France, ou encore l'Italie ne sont pas exempts de violences.

Jean-François Julliard nous emmène dans la région de Naples à la rencontre de journalistes menacés par la mafia.

voitures rayées, nous avons reçu des lettres d'intimidation et des coups de téléphone menaçants", raconte Giuseppe Maniaci.

Plus grave, fin janvier 2008, notre interlocuteur a été agressé par un jeune de la famille Vitale, âgé de 16 ans à peine et un de ses hommes de main. "Cela faisait plusieurs années qu'on réalisait des reportages sur des constructions illégales gérées par la mafia. Finalement, la municipalité a ordonné la destruction de ces bâtiments. Peu de temps après, j'ai croisé par hasard le fils Vitale, Michele.



Giuseppe Maniaci travaille en famille !

Il a essayé de m'étrangler avec ma cravate, puis il m'a coincé la jambe dans la portière de ma voiture. Et ensuite, il m'a tabassé avec son copain." Depuis, Giuseppe Maniaci bénéficie d'une escorte de deux carabinieri. Et lorsqu'il souhaite se rendre dans la commune voisine de Corleone, il prévient la police locale, qui l'accompagne.

Giuseppe fume trois paquets de cigarettes par jour – "Si ce n'est pas la mafia qui me tue, ce sera la cigarette", blague-t-il – et travaille en famille. Son épouse Patrizia l'aide, ainsi que son fils de 20 ans, Giovanni, et sa fille de 23 ans, Letizia. La plus jeune, Simona, n'a que 14 ans. "Mais elle sait déjà manier la caméra", explique son père. "Après l'agression, nous avons eu une réunion de famille pour savoir s'il fallait continuer. Les enfants m'ont dit que c'était à leur tour de s'occuper de la télé et que moi je devais me reposer."

Pour Giuseppe Maniaci, pas question de se taire : "Oui on a peur. Qui a dit qu'on n'avait pas peur ? Mais aujourd'hui, c'est plus dangereux pour moi d'arrêter que de continuer. Si j'arrête, je n'ai plus aucune protection. Et la mafia n'oublie pas."

Jean-François Julliard